

FIDH
17, passage de la Main d'Or
75011 Paris
France

Attn. :

M. Charles Michel, Président du Conseil Européen,
M.M. Représentants Permanents des 27 Etats membres
de l'Union européenne,

M. Josep Borrell Fontelles, Haut Représentant de l'Union
pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

Mme Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission
européenne,

Mme Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen,
Membres du Parlement européen,

Re: Lettre ouverte - Situation en Palestine et Israël - La FIDH exhorte les 27 pays de l'Union européenne à intervenir en faveur du droit international humanitaire et des droits humains

Excellences, chère Madame, cher Monsieur,

The logo for FIDH (Fédération internationale pour les droits humains) is displayed in white lowercase letters on a dark purple rectangular background.

À l'approche du sommet des 27 pays de l'Union européenne prévu le 17 octobre pour définir une position commune des États membres concernant les récents événements violents en Palestine et en Israël, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) exhorte les dirigeant·es à intervenir en faveur du droit international humanitaire et des droits humains, à mettre fin au ciblage des civil·es, à appeler à un cessez-le-feu immédiat et à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza. L'Union européenne a un rôle à jouer pour faire respecter le droit international, favoriser la paix et garantir la responsabilité.

Les attaques systématiques, intentionnelles et généralisées perpétrées contre la population civile à Gaza doivent cesser, les conséquences du déplacement de plus d'un million de personnes à Gaza doivent être inversées, le droit international doit être préservé, et les États membres de l'Union européenne ne devraient pas donner le feu vert à Israël pour la poursuite des crimes commis à Gaza et pour le maintien de la situation illégale en Palestine en général.

Les attaques du Hamas en Israël, ayant entraîné la mort de 1400 Israélien·nes, y compris des civil·es, ainsi que les prises d'otages, ne sont pas acceptables et en violation du droit international. De tels actes nécessitent une enquête indépendante et des poursuites, mais ils ne peuvent pas être utilisés comme justification pour le meurtre indiscriminé et intentionnel de milliers de civil·es, l'effacement de familles entières des registres civils à Gaza et la transformation de Gaza en un amas de décombres. Une approche équitable du droit international et de son application doit être respectée et mise en œuvre en tout temps.

Depuis le 7 octobre, Israël a lancé une offensive militaire à grande échelle contre la bande de Gaza, visant à la réduire en ruines. Les déclarations publiques des dirigeants israéliens, que ce soit le Premier ministre israélien ou son ministre de la Défense, confirment que "la guerre ne vise pas le Hamas, mais l'État de Gaza".

FIDH
17, passage de la Main d'Or
75011 Paris
France

L'ordre donné par Israël le 13 octobre d'évacuer les civil·es du nord de la bande de Gaza constitue une tentative de déplacement forcé et illégal des civil·es, accompagnée de la coupure de l'électricité, de l'eau et de l'aide humanitaire, des faits pouvant refléter une intention génocidaire ou un nettoyage ethnique.

Depuis lors, les attaques israéliennes ont fait plus de 2750 morts et ont blessé plus de 9700 personnes, dont 1030 enfants selon le ministère de la Santé palestinien. Des rapports ont révélé l'utilisation de phosphore blanc, et l'approvisionnement en nourriture, en eau, en électricité, en carburant et en médicaments dans la bande de Gaza a été complètement interrompu. La fermeture, le blocus, la privation de nourriture imposée à la population civile de Gaza, ainsi que le refus d'accès humanitaire, sont clairement interdits par le droit humanitaire international et constituent des crimes de guerre.

En Cisjordanie, 58 Palestiniens ont été tués et 1250 ont été blessés par les forces d'occupation israéliennes et des colons. Ces politiques systématiques et généralisées menées par Israël dans le territoire palestinien occupé nécessitent des efforts sérieux de l'Union européenne pour traduire les auteurs en justice et mettre fin à ces violations qui durent depuis des décennies, y compris en mettant fin au commerce avec les colonies illégales d'Israël dans le territoire palestinien occupé.

Ce cycle de violence se déroule dans le contexte de l'occupation illégale par Israël et du régime d'apartheid imposé au peuple palestinien, que la communauté internationale, y compris l'Union européenne et ses États membres, a permis de se poursuivre, malgré les appels et les avertissements émis par des organisations de défense des droits humains et des mécanismes des Nations Unies. Le blocus et la fermeture de Gaza durent depuis plus de 16 ans et ont été aggravés par six importantes agressions militaires, emprisonnant deux millions de Palestiniens dans une prison à ciel ouvert déclarée "inhabitable" par les Nations Unies. De plus, Israël a établi et maintient un système d'apartheid par le biais de ses lois, de ses politiques et de ses pratiques, tout en continuant à nier perpétuellement les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et le droit au retour.

Dans une période marquée par des tensions extrêmes et des discours radicalisés, il est fondamental que l'Union européenne et ses États membres, en tant que défenseurs ardents et impartiaux du droit international, appellent à la désescalade et à un cessez-le-feu immédiat pour protéger les populations civiles. Il est de la responsabilité de l'UE d'exercer une pression sur Israël pour ouvrir Gaza, permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et lever enfin le blocus, qui constitue une punition collective de toute la population de Gaza.

Alors que l'Union européenne, ses États membres et ses dirigeants ont été rapides à condamner l'attaque du Hamas, la FIDH est déçue que les déclarations initiales du Conseil de l'Union européenne et de ses dirigeants demeurent unilatérales et s'écartent de leur demande de respect du droit international exprimée dans d'autres contextes, et ne condamnent pas les attaques indiscriminées en cours contre les civils à Gaza. L'UE devrait faire preuve d'un leadership éthique, éviter les doubles standards et mettre fin à l'impunité d'Israël qui prévaut.

Il incombe à l'Union européenne de mettre fin à son soutien inconditionnel au gouvernement israélien et de condamner de la manière la plus ferme les déclarations problématiques de ses dirigeants, à moins de devenir complice des graves violations du droit international dont Israël pourrait être responsable.

De plus, l'UE devrait tout mettre en œuvre pour obtenir un cessez-le-feu immédiat de toutes les parties, prendre des mesures concrètes pour libérer les civil·es pris·es en otage et protéger le peuple palestinien des attaques indiscriminées d'Israël contre la population civile, garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza et prendre des mesures sérieuses en vue de parvenir à une solution juste et durable, qui tiendra compte des 75 années de violations continues des droits du peuple palestinien.

FIDH
17, passage de la Main d'Or
75011 Paris
France

La FIDH appelle le Conseil de l'Union européenne, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von Der Leyen, la Présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, ainsi que les dirigeant·es des 27 États membres de l'UE, à :

- Dénoncer l'attaque israélienne en cours sur Gaza, les crimes de guerre et les violations du droit international commis, à appeler à un cessez-le-feu immédiat et à prendre des mesures concrètes pour garantir la protection du peuple palestinien contre les attaques indiscriminées d'Israël ;
- Exiger qu'Israël respecte ses obligations en vertu du droit international humanitaire, en particulier en garantissant l'approvisionnement vital en eau, gaz, carburant, électricité et biens de première nécessité pour les Palestiniens à Gaza, et qu'il cesse toutes les attaques contre les civils et les installations civiles ;
- Mettre en place toutes les mesures diplomatiques pour organiser la libération des otages détenus par les groupes armés palestiniens ;
- Exercer des pressions sur le gouvernement israélien pour mettre fin à l'incitation à la violence et à l'armement des colons illégaux qui contribuent à perpétuer la situation illégale sur le terrain ;
- Aborder les causes profondes de ce conflit et les remédier par des mesures sérieuses, en particulier en exhortant Israël à mettre en œuvre les résolutions de l'ONU visant à lever le blocus de Gaza et à procéder à un retrait total, immédiat et inconditionnel du territoire palestinien occupé depuis 1967, ainsi que la réalisation du droit au retour des réfugié·es palestinien·nes tel qu'il est consacré dans la résolution 194 de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- Inciter Israël à mettre fin aux politiques de colonisation, d'apartheid et d'annexion imposées au peuple palestinien, qui sont à l'origine des vagues persistantes de conflits dans le territoire ;
- Demander à Israël d'autoriser la commission d'enquête indépendante (COI) à enquêter et à rendre compte des crimes commis en Palestine et en Israël, y compris les événements récents ;
- Soutenir de manière inconditionnelle et sans équivoque le travail du Bureau du Procureur de la CPI dans son enquête indépendante sur les crimes internationaux commis dans la situation en Palestine. Les dirigeant·es européen·nes ont le devoir de rendre Israël responsable de ses crimes de guerre et de ses violations du droit international.

Cordialement.